

**Stage « Egalité Femmes/Hommes :
il reste du chemin à parcourir... »**



Ce stage est destiné à tous les personnels enseignant.e.s et non enseignant.e.s du département. Il se déroulera :

**Vendredi 28 avril 2017
à CANOPE rue du 14-juillet à Chaumont
de 9h à 16h30**

Important :

Vous devez demander une autorisation d'absence pour ce stage syndical à votre chef d'établissement, le DASEN ou votre supérieur hiérarchique pour tous ceux qui ne sont pas dans l'Education Nationale, au **moins un mois à l'avance**. (voir modèle ci-joint.) Pour les enseignant.e.s du 1er degré, remplir le formulaire "autorisation d'absence" uniquement, l'administration est prévenue de l'organisation de ce stage.

Cette autorisation est de droit si vous respectez ce préavis:

*La demande doit être déposée auprès de votre supérieur hiérarchique au plus tard, un mois avant le début du stage.

*L'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique, mais par l'autorité administrative compétente (Recteur, Directeur Académique, Président du Conseil régional, du Conseil général...).

*Une non réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée (le refus, très rare, doit être motivé).

*Une attestation de présence au stage vous sera fournie le jour même et pourra être donnée à votre administration si elle en fait la demande.

Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit à 12 jours par an de congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire. (maximum 12 jours / an).

Inscrivez-vous dès que possible auprès de la FSU52 en envoyant un mail à l'adresse suivante : fsu52@fsu.fr

*Réservation pour le repas de midi à faire avant le 6 avril !
Les frais de repas des syndiqués seront pris en charge par la FSU.*



Modèle de demande d'autorisation d'absence

(à envoyer 1 mois avant le début du stage par la voie hiérarchique)

Nom
Prénom
Grade
Lieu d'exercice

à Mme la Rectrice d'Académie, M. le Président
de la Région, du Conseil Général...

s/c de M. le Principal , le Proviseur de.....

Madame/ Monsieur (la Rectrice, le Président du Conseil Général..)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art 34 alinéa7), du statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82-997 du 23 /11/1982 (art 2) pour les agents non titulaires de l'État, de la loi n° 84-53 du 26 /01/1984 (art 57) et au décret n° 85-552 du 22 mai 1985, au décret n° 886676 du 6 mai 1988 pour la FPH, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé d'une journée :

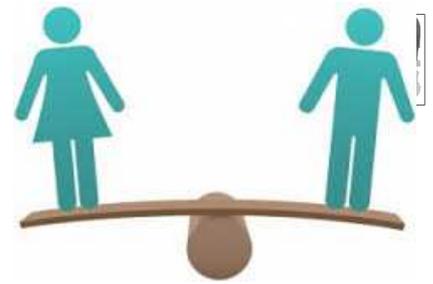
le vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h30, pour participer à un stage de formation syndicale. Il se déroulera dans les locaux de CANOPE, à Chaumont.

Ce stage est organisé par la FSU 52 , sous l'égide du Centre National de formation syndicale de la Fédération syndicale unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale. (JO du 30/01/2009 pour la FPE et arrêté du 30/11/2009 pour la FPT).

Date et signature

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question : fsu52@fsu.fr ou 07.81.21.94.68

Egalité Femmes-Hommes : il reste du chemin à parcourir...



Les intervenantes :

Cécile Ropiteaux (du SNUipp-FSU) et Nina Charlier (du SNEP-FSU) font partie du secteur Femmes de la FSU.

Le secteur Femmes est un groupe de travail qui débat et propose des textes, analyses et actions. Il permet au syndicat d'avancer dans ses réflexions et prises de position. La FSU est résolument engagée pour l'égalité Femmes-Hommes.

Cécile Ropiteaux et Nina Charlier animent de nombreux stages. Elles participent également à la revue POUR ELLES Info (disponible sur le site fsu.fr).

9 h / 9 h 30 : accueil des stagiaires

Les stéréotypes, frein à l'égalité professionnelle :

- Réflexion sur les stéréotypes
- Egalité professionnelle et rôle des syndicats

12 h / 13h30 : Repas

Les femmes dans la société :

- Les espaces publics
- Droits des femmes et extrême droite

16 h 30 : clôture du stage

